

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE1733

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, Mme Untermaier, rapporteure thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Savary, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

ARTICLE 12

Rédiger ainsi la dernière phrase de l'alinéa 18 :

« Le projet et la date de cette révision sont communiqués à l'Autorité de la concurrence à la demande de celle-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.